



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 39963

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite savoir de M. le ministre de l'intérieur s'il entre dans ses intentions d'affecter davantage de membres des forces de l'ordre à la Réunion. Présents sur l'ensemble du territoire français, les personnels des forces de l'ordre devraient l'être en plus grand nombre dans le département. En effet, la population a tendance à se sentir moins en sécurité non seulement en raison d'un sous-effectif constaté dans les commissariats, mais aussi et plus gravement du fait des flambées de violences difficilement contenues. La présence de ces gardiens de la paix, dont la mission d'intérêt public est de maintenir l'ordre et de maîtriser les situations d'insécurité, apparaît surtout comme une garantie de l'exercice et du respect des libertés publiques.

## Texte de la réponse

Au 1er janvier 2000, l'effectif de la sécurité publique du département de la Réunion s'élève à 528 fonctionnaires de tous grades assistés de 15 policiers auxiliaires et 65 adjoints de sécurité. Afin de garantir le potentiel opérationnel des services départementaux de la sécurité publique de la Réunion, 5 fonctionnaires du corps de commandement et d'encadrement (dont 3 dès le 1er avril) y seront affectés. De même, ce département bénéficiera des arrivées de 15 gradés et gardiens de la paix dans le cadre d'un mouvement de personnels du corps de maîtrise et d'application au cours du premier semestre 2000. Par ailleurs, le développement du programme emplois-jeunes permettra à ce département, de disposer, au terme de cette année, de 122 adjoints de sécurité. L'apport de ces jeunes Réunionnais au titre des emplois locaux de sécurité favorise le renforcement des actions de prévention, d'accueil et de conseil, et assure une présence plus forte de la police nationale sur la voie publique. La réduction du sentiment d'insécurité suppose également une action commune des services en charge des aspects sociaux, éducatifs et judiciaires de la prévention de la délinquance. Les contrats locaux de sécurité, à l'instar de celui signé à Saint-Denis, associent ainsi, sous l'autorité du préfet, les services de police et les acteurs locaux de sécurité, favorisant ainsi l'émergence d'initiatives de nature à répondre mieux que dans le passé aux attentes légitimes des élus et de la population réunionnaise.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39963

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2000, page 284

**Réponse publiée le :** 20 mars 2000, page 1869